

TERZA SESSIONE URDINARIA DI U
2025
RIUNIONE DI I 26 E 27 DI GHJUGNU
DI 2025

3EME SESSION ORDINAIRE DE 2025
REUNION DES 26 ET 27 JUIN 2025

2025 / E3/035

REPONSE DE MONSIEUR GUY ARMANET A LA QUESTION DEPOSEE PAR MADAME SERENA
BATTESTINI AU NOM DU GROUPE CORE IN FRONTE

Objet : Vers une vraie régularisation et organisation de la promenade en mer en Corse ?

Madama a Presidente,
Cara Cunsigliera,
Vi ringraziu pè a vostra dumanda.

À ringraziavvi cara Presidente,

Cara cunsigliera, vi ringraziu per a vostra dumanda. Più chè mai hè d'attualità, torna sta simana emu avutu unipochi di disgusti in SanFiurenzù

Vous rappelez, dans votre question orale, les destructions criminelles qui frappent des Corses et leur outil de travail, dans le secteur des promenades en mer, mais aussi dans bien d'autres branches d'activités.

Vous l'avez fait en février 2025. Nous l'avons dit aussi, et à plusieurs reprises, y compris lors des années antérieures.

Nous exprimons à nouveau à toutes ces personnes, à leurs familles, à leurs salariés, notre soutien et notre solidarité.

Le Conseil exécutif de Corse est totalement engagé – vous le savez – dans la lutte pour une société corse libre, apaisée et démocratique, et contre les pratiques mafieuses, dans les domaines politique, administratif, économique, culturel, éducatif et sociétal.

S'agissant de la justice et de la police, il appartient à l'État d'exercer, sans faiblesse, avec continuité et cohérence – dans le respect des libertés fondamentales – ses compétences régaliennes, y compris, éventuellement, pour assainir certains secteurs d'activités.

Vous m'interrogez sur notre action concernant la régulation du secteur des promenades en mer.

L'organisation de ce secteur, et plus largement des activités déployées sur notre littoral, est une problématique qui répond plusieurs enjeux : environnementaux, socio-économiques et sociétaux.

La Collectivité de Corse et l'OEC sont pleinement engagés pour accompagner le changement de trajectoire nécessaire pour de renforcer et garantir une gestion durable des usages sur les sites sensibles de nos côtes.

Rappelons d'abord l'action au droit de nos aires marines protégées menée en concertation avec les élus locaux et les socioprofessionnels de la batellerie, nous avons à construire des dynamiques respectueuses des principes de développement durable.

Je rappelle que le plan de gestion de la Réserve naturelle « I Bucchi di Bunifaziu » (RNBB), adopté à l'unanimité par l'Assemblée de Corse en décembre 2024, comporte des orientations importantes en matière de régulation des activités et de limitation de la fréquentation anthropique.

L'objectif acté et partagé par l'ensemble des acteurs institutionnels et socio-économiques fixe :

- un quota de 2 000 personnes maximum présentes simultanément sur les îles Lavezzi ;
- une diminution progressive de la fréquentation annuelle : 200 000 visiteurs d'ici 2026, puis 150 000 visiteurs entre 2026 et 2030. Mais nous n'allons pas attendre 2026 ou 2030, je vous rassure.

Sur la partie terrestre de l'île Lavezzi – et je veux saluer le travail concret mené par les équipes – les actions de gestion qui sont traduites par des travaux de cicatrization des sentiers, nous sommes passés de 27 km avant réalisation de l'opération à 3 km de sentier.

Nous pouvons noter :

- une baisse de fréquentation de 20 % par rapport à 2023 ;
- une baisse de 40 % par rapport à 2021.

Nous avons donc réduit la fréquentation de moitié. Nous sommes aujourd'hui sur une logique de 176 000 visiteurs, alors que les projections pour 2021 tablaient sur 289 000 visiteurs. Nous sommes d'ores et déjà quasiment dans les clous fixés pour 2030.

Pour concourir à l'atteinte de ces résultats, les différentes sociétés de promenades en mer et les loueurs de bateaux ont participé, dans une réelle logique partenariale, à la dynamique sur la partie maritime :

- mise en place d'une interdiction d'accès autour des îles de Ratinu, Sperduti et Porraccia ;
- diminution de la surface d'ancrage autour de l'île au Lavezzu (de 14,9 ha en 2022 à 4,7 ha en 2024) ;
- des conventionnements sont passés avec l'OEC visant structurer, encadrer et réguler l'accès au ponton et aux bouées, du 1^{er} mai au 31 octobre.

Au-delà des recettes générées par ces conventions (40 770 €), qui participent à l'entretien des ouvrages publics, cette démarche collective d'organisation et de régulation des flux a permis d'enregistrer, en 2024, une baisse de 10 % de la fréquentation nautique tout autour de l'île.

Cette réussite, dans l'extrême sud de notre île, témoigne de notre capacité à mobiliser l'intelligence collective afin d'atteindre des résultats concrets, malgré une forte attractivité ou de nombreux défis posés, tant en mer que sur terre. La communauté scientifique a d'ailleurs salué ce modèle de gestion de la RNBB et a invité les gestionnaires à en dupliquer le mécanisme. C'est précisément ce que nous avons fait et que nous mettons en place à Scàndula.

Dans cette perspective, l'Office de l'Environnement de la Corse intervient, au sein de la Réserve naturelle de Scàndula, en appui technique du gestionnaire, le Parc naturel régional de Corse.

L'OEC et le PNRC finalisent un dispositif prévoyant l'attribution de licences professionnelles nominatives au personnel des sociétés qui, en 2024, se sont acquittées du paiement de la taxe Barnier. Vous l'aurez compris : il s'agit d'éviter les effets d'aubaine.

Dès juillet 2025, l'OEC attribuera des fanions aux sociétés recensées sur le périmètre du futur espace protégé de 70 000 hectares, au droit du site de l'UNESCO.

Cette organisation qualitative et quantitative des activités de promenade en mer permettra à la fois de promouvoir les entreprises insulaires vertueuses et de limiter les impacts sur l'environnement. Elle sera complétée par l'attribution d'un label de qualité proposé par l'Office et conditionné à une formation qui garantit une parfaite connaissance des enjeux environnementaux à destination des sociétés qui ont vocation à intervenir dans les sites naturels.

De la même manière, dans l'Agriate, la plage du Lotu, classée « en vocation naturelle fréquentée » au titre du PADDUC, fait l'objet de mesures de régulation conciliant les enjeux environnementaux et économiques, portées par le Parc naturel marin du Cap Corse et de l'Agriate.

A cet effet, une motion déposée par nos collègues Juliette Ponzevera et Anne-Laure Santucci, votée à l'unanimité le 29 juillet 2022, est venue conforter le travail engagé par le Président du Conseil exécutif et le Parc marin pour réguler les rotations des navires à utilisation commerciale (NUC).

Je rappelle toutefois que certains élus communautaires ou municipaux d'opposition – à rebours de la position prise par leur famille politique à l'Assemblée de Corse – ont refusé de soutenir cette motion.

Malgré cette fausse note, en suite des travaux menés depuis trois ans, le parc marin, en proposant une gestion du ponton, pourra effectivement coordonner l'embarquement des passagers par les sociétés conventionnées.

Je tiens à souligner également que, dans les travaux menés à Scandola, les maires du Gircondi nous accompagnent pleinement et régulent eux-mêmes la présence des bateliers dans leurs ports.

Pour conclure : s'il est toujours utile de s'inspirer des autres, il convient aussi de reconnaître et de saluer le travail accompli ici, chez soi.

D'autant que nos institutions disposent de moyens réglementaires et financiers limités.

Dans le Parc national des Calanques, le directeur a toute latitude pour prendre des arrêtés réglementaires.

Au contraire, dans une réserve naturelle, bien que la loi ait transféré depuis 2002 des compétences élargies au Président du Conseil exécutif de Corse, ses actes, par exemple les arrêtés instaurant des quotas, relèvent toujours du Préfet.

En attendant, Madame la Conseillère, soyez certaine que nous continuerons à œuvrer, avec les moyens à notre disposition, pour accompagner, encadrer et réguler le secteur des promenades en mer, au même titre que l'ensemble de notre économie bleue, sur la voie de la transition écologique et d'un développement économique et social vertueux, rejetant toute forme de dérive ou de pression de nature mafieuse.

Je vous remercie.